

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 7 décembre 2020 à 20 h 08 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy. La séance ordinaire se déroule à huis clos étant donné l'état d'urgence déclaré face à la pandémie.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-12-218

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Report de vacances 2020
 - 4.3 Renouvellement du mandat de procureur
 - 4.4 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2021
 - 4.5 Avis de motion – Règlement n°666-20 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2021 ainsi que le taux d'intérêt et les versements
 - 4.6 Mandat – Équilibrage du rôle d'évaluation 2022-23-24
 - 4.7 Dépôt – Registre public des déclarations et de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de novembre 2020
 - 7.2 Décompte progressif n°2 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2
 - 7.3 PAVL-PPA-CE – Demande de report
 - 7.4 Demande – Droit de passage pour Club d'Autoneige
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Mandat – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées
 - 8.2 Achat – Réactifs pour l'usine d'eau potable
 - 8.3 Mandat – Acquisition du terrain du puits SB-4
 - 8.4 Achat – Débitmètre puits n°1
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Renouvellement d'adhésion – Carrefour Action Municipale et Famille

10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de novembre 2020
- 10.2 Avis de motion et dépôt– Premier projet de règlement n°659-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin d’encadrer l’usage complémentaire fermette
- 10.3 Adoption – Premier projet de règlement numéro 664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d’autoriser les ateliers d’artiste(s) ou d’artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire
- 10.4 Adoption – Règlement numéro 665-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier la procédure d’émission de constat d’infraction aux règlements d’urbanisme

11 : LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2020

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-12-219

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de novembre 2020.

4.2 Report des vacances 2020

2020-12-220

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil autorise le report des vacances 2020 non-épuisées de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice durant l’hiver 2021.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

4.3 Renouvellement du mandat de procureur

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D’Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-221

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 000,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Monsieur le maire demande le vote

Ont voté pour : madame Anna Adam, messieurs Sylvain Labranche, François Bertrand, François Bérard et Claude Jean

À voter contre : madame Guylaine Majeau-Brûlé

Adopté à la majorité

4.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

2020-12-222

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil prend connaissance et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 :

Mardi 12 janvier 2021

Lundi 1^{er} février 2021

Lundi 8 mars 2021

Mardi 6 avril 2021

Lundi 3 mai 2021

Lundi 7 juin 2021

Lundi 5 juillet 2021

Lundi 2 août 2021

Mardi 7 septembre 2021

Lundi 4 octobre 2021

Lundi 15 novembre 2021

Lundi 6 décembre 2021

Monsieur le maire demande vote

Adoptée à l'unanimité

4.5 Avis de motion + dépôt – Règlement n°666-20 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2021 ainsi que le taux d'intérêt et les versements

2020-12-223

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 666-20 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2021 ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

Une copie du règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

2020-12-224

4.6 Mandat – Équilibrage du rôle d'évaluation 2022-23-24

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme d'évaluateur LBP Évaluateurs agréés pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2022-23-24 au coût de 35 495,00 \$ tel qu'identifié à la soumission;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.7 Dépôt – Registre public des déclarations et de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus

La directrice générale informe le conseil qu'aucune déclaration n'a été faite par un ou des membres du conseil municipal en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. En conséquence, aucun extrait de registre n'est déposé mais sont déposées les déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel que requis par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2020-12-225

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 269 562,58 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de novembre 2020 représentant la somme de 27 124,44 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de novembre 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de novembre 2020.

7.2 Décompte progressif n°2 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle, monsieur Stéphane Allard ing., a recommandé le paiement du décompte progressif n°2;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-226

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°2 au montant de 45 137,67 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n°8911 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à l'entreprise Les entreprises Généreux.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 PAVL-PPA-CE – Demande de report

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2019, le ministère des Transports a confirmé une enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux de 50 000 \$ à dépenser sur trois ans dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration consigné au dossier n°00027733-1 – 52055 (01) – 2018-08-21-37

CONSIDÉRANT QU' en date de 20 avril 2020, la municipalité a mis en demeure le ministère des Transports du Québec afin qu'il reconnaisse sa propriété de l'autoroute 40 et des chemins de desserte nord et sud s'y trouvant sur le territoire de la Municipalité de même que la responsabilité de leur gestion, notamment les travaux de réfection des ponts et ponceaux qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-10-187 demande au ministre des Transports de décréter que les ponts, dans l'alignement des structures P12167 et P17234, situés sous les chemins de desserte sis au nord et au sud de l'autoroute 40, ont un caractère stratégique et d'en prendre la charge de la gestion, le tout sans préjudice à la position de la municipalité quant à la responsabilité de la gestion des chemins de desserte de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, dans le contexte actuel de la pandémie, la Municipalité est toujours en attente d'une réponse du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le litige entourant la responsabilité de la réfection des ponceaux des chemins de desserte nord et sud doit être éclairci et réglé en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-227

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil demande un report de l'enveloppe de 50 000 \$ pour l'année 2021.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Demande – Droit de passage pour Club d'Autoneige

2020-12-228

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil accepte la demande du Club D'Autoneige St-Barthélemy, soit le droit de passage aux endroits suivants, et ce pour la durée de la saison hivernale 2020-2021 :

- Sur le rang St-Jacques, partie fermée durant l'hiver;
- Sur la montée des Laurentides à partir de l'érablière située au 2981 montée des Laurentides jusqu'au rang des Vingt;
- Sur le rang des Vingt jusqu'à la montée Ouest (temporairement en attendant la confirmation pour passer sous les tours); en limitant la vitesse à 30 km/h sur cette portion;
- Sur la montée Ouest, du rang St-Joachim jusqu'à environ 1 km dépassé Bel Automne et sur le rang Bel Automne à l'ouest de la Montée Ouest;

- Chemin qui mène aux étangs; conditionnellement à ce que le Club Quad Les Randonneurs et le Club Autoneige Saint-Barthélemy prennent entente entre eux et qu'il y ait respect du voisinage.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Mandat – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement sur la gestion contractuelle lui permettant d'octroyer des contrats de gré à gré pour des valeurs de moins de 100 000,00 \$;

ATTENDU QUE l'entreprise Nordikeau inc. exploite et opère les ouvrages d'assainissement d'eaux usées depuis leur mise sur pied à la satisfaction de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-229

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil mandate de l'entreprise Nordikeau inc. pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées tel que décrit dans l'offre de services professionnels n°10020, soit :

- 21 725 \$ pour l'année 2021
- 22 375 \$ pour l'année 2022
- 23 045 \$ pour l'année 2023

QUE ce conseil accepte les taux horaires présentés à cette même offre de services de même que leur majoration annuelle de 3%.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Achat – Réactifs pour l'usine d'eau potable

2020-12-230

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil accepte la soumission de ClearTech n°308345 concernant l'achat de réactifs pour l'usine d'eau potable au montant de 530,38 \$ plus les taxes applicables,

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.3 Mandat – Acquisition du terrain du puits SB-4.

ATTENDU QUE la Municipalité a investi plusieurs milliers de dollars pour l'exploration et le forage de puits de production en 2013 ;

ATTENDU QU' en date d'aujourd'hui, ces puits ne sont toujours pas la propriété de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité négocie avec les propriétaires du terrain du puits SB-4 pour faire l'acquisition du terrain constituant la zone immédiate de protection de ce puits ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-231

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE la directrice générale, madame Julie Maurice, soit autorisée à mandater un arpenteur-géomètre et un notaire pour procéder à l'acquisition;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.4 Achat – Débitmètre du puits n°1

2020-12-232

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil accepte le remplacement du débitmètre du puits n°1 par celui proposé à la soumission HE-031220-1109 de la compagnie Lecomte au coût de 1 297,86 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Renouvellement d'adhésion – Carrefour Action Municipale et Famille

2020-12-233

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil accepte de renouveler son adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2021 au montant de 89,68 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de novembre 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de novembre 2020.

10.2 Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n°659-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette

2020-12-234

Avis de motion est donné par monsieur François Bérard à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure, le premier projet de règlement n°659-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette.

Une copie du premier projet de règlement est remise aux membres du conseil pour qu'ils en prennent connaissance.

10.3 Adoption – Premier projet de règlement numéro 664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 novembre 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 26 octobre 2020;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-235

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu **QUE** le premier projet de règlement 664-20 ayant comme titre « Règlement numéro 664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin

d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire.» soit adopté

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.4 Adoption – Règlement numéro 665-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier la procédure d'émission de constat d'infraction aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 289-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-236

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu **QUE** le règlement 665-20 ayant comme titre « Règlement numéro 665-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier la procédure d'émission de constat d'infraction aux règlements d'urbanisme» soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de novembre 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de novembre 2020.

12. DIVERS

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début :20 h 34

Fin : 20 h 34

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-12-237

Il est proposé par monsieur François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 34

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS